

OBSERVATOIRE CITOYEN POUR L'INSTITUTIONNALISATION DE LA
DÉMOCRATIE EN HAÏTI

L'OCID prend le pouls de la transition politique

Bulletin de veille N° 2, Aout 2026

I.CONTEXTE DU SECOND TOUR DE LA VEILLE INSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

La période couverte par le second tour de la Veille Institutionnelle et Politique (VIP) conduite par l'OCID, avril à juin 2026, a été marquée comme la précédente par une aggravation de la crise sécuritaire. La violence exercée par les groupes armés continue d'affecter la quasi-totalité des dimensions de la vie nationale, limitant la liberté de circulation, perturbant les activités économiques, compromettant le fonctionnement des institutions publiques et réduisant les capacités opérationnelles de l'administration électorale dans plusieurs régions. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, au moins 2 300 personnes ont été tuées, plus de 1 100 blessées et une centaine d'autres enlevées entre janvier et la mi-juin 2026^[1].

Au plan institutionnel, la mesure d'élargissement de la mission du Conseil Électoral Provisoire (CEP) en conformité avec le Pacte national pour la stabilité et l'organisation des élections, alimente des préoccupations quant à de potentielles répercussions négatives sur le calendrier électoral, les ressources budgétaires allouées au processus électoral ainsi que le cadre réglementaire des élections^[1]. Par ailleurs, la période du second tour de la VIP a été, entre autres, dominée par des controverses autour d'un nouveau décret électoral mis en débat fin mai 2026^[2]. Et malgré les protestations du CEP et les préoccupations exprimées par divers secteurs, ledit décret électoral a été publié le 2 juin 2026. L'adoption de ce texte a provoqué des réactions diverses dans l'opinion publique et des inquiétudes sur les rapports entre le pouvoir exécutif et le CEP, notamment du fait que les nouvelles clauses introduites dans le texte par le gouvernement modifient substantiellement les propositions soumises par l'institution électorale. Le président du CEP lui-même a confié à la presse qu'à plus de 60 % le contenu du décret litigieux diffère du texte initial, en plus de comporter plusieurs incohérences juridiques et des dispositions susceptibles d'affecter l'autonomie institutionnelle du Conseil^[4].

^[1] Alterpresse, citant le haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme. URL : <https://www.alterpresse.org/Haiti-Plus-de-2-300-morts-depuis-le-debut-de-l-annee-selon-l-ONU>

^[2] Le Nouvelliste, Le gouvernement modifie la mission du CEP et ouvre la voie à des changements constitutionnels. URL : <https://lenouvelliste.com/article/265873/le-gouvernement-modifie-la-mission-du-cep-et-ouvre-la-voie-a-des-changements-constitutionnels>

^[3] Roberson Alphonse, « L'acte I de la crise pré-électorale », Le Nouvelliste, 2 juin 2026. URL : <https://www.lenouvelliste.com/article/267974/lacte-i-de-la-crise-pre-electorale>

^[4] Alterpresse, « Haïti : Le CEP rejette l'idée d'un bras de fer avec l'exécutif et prépare des remarques sur le décret électoral », 4 juin 2026. URL : <https://www.alterpresse.org/Haiti-Le-CEP-rejette-l-idee-d-un-bras-de-fer-avec-l-executif-et-prepare-des-remarques-sur-le-decret-electoral>

Toutefois, des efforts de dialogue institutionnel ont également été engagés afin de préserver le processus électoral. Une commission bipartite réunissant des représentants du CEP et de la Primature a tenu plusieurs séances de travail entre le 11 et le 23 juin 2026 afin d'examiner les modifications susceptibles d'être apportées au décret électoral^[5].

La deuxième phase de la VIP est donc intervenue dans ce contexte fragile et complexe pour continuer à documenter l'évolution de la transition à partir d'une approche empirique, indépendante et fondée sur les perceptions des acteurs sur le terrain. Puisant dans le deuxième rapport du projet de Veille Institutionnelle et Politique en Haïti (VIP-Haïti), ce bulletin en présente brièvement la méthodologie, les résultats saillants des consultations menées et des observations effectuées, ainsi que les principales recommandations soumises à l'attention des acteurs et décideurs.

II. QUELLE A ÉTÉ LA MÉTHODOLOGIE DE COLLECTE DE DONNÉES DE CETTE VEILLE ?

Comme pour le premier tour, cette phase de la veille repose sur une méthodologie combinant 28 focus groups réalisés dans les dix départements du pays avec un total de 214 participants issus des milieux politiques et de la société civile, des observations de terrain dans 22 communes, des visites effectuées dans 87 structures du système électoral (dont 38 Bureaux Électoraux Communaux, 10 Bureaux Électoraux Départementaux et 39 bureaux de l'Office National d'Identification), un suivi médiatique pendant environ trois mois et des entrevues semi-dirigées conduites dans le cadre d'un monitoring institutionnel.

Tout d'abord, les groupes de discussion organisés du 8 au 13 mai 2026 dans les dix départements du pays ont réuni 214 participants, répartis de manière presque équilibrée entre 108 acteurs politiques (50,5 %) et 106 représentants d'organisations de la société civile (49,5 %). Cette composition reflète la volonté de confronter les perceptions de deux catégories d'acteurs directement impliquées dans la vie publique et le processus de transition. La couverture territoriale est relativement équilibrée, bien que les départements de l'Ouest (45 participants, 21,0 %), de l'Artibonite (33, soit 15,4 %) et du Centre (32, soit 15,0 %) concentrent une part plus importante des participants,

en raison notamment de leur poids démographique, de leur importance politique et de la densité des organisations qui y sont implantées. À l'inverse, la Grand'Anse (10 participants, 4,7 %) présente l'effectif le plus faible, tout en demeurant représentée dans l'échantillon.

Ensuite, le monitoring institutionnel, s'est appuyé sur la conduite de trois entretiens semi-dirigés avec trois cadres de trois institutions clés de la transition : le Conseil Électoral Provisoire (CEP), l'Office National d'Identification (ONI) et la Primature. Ces entrevues visaient à explorer les orientations stratégiques de ces institutions, les actions en cours et les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des politiques publiques et du processus électoral.

Enfin, le dispositif de collecte de données est complété par un suivi médiatique réalisé pendant toute la période de veille et permettant de capter les tendances de l'actualité, les discours publics et les controverses politiques. Et tout cela, dans le souci de croiser les perceptions citoyennes, les observations empiriques et les dynamiques institutionnelles et médiatiques.

Cette section du bulletin s'articule autour de deux axes : d'une part, les points saillants des résultats de l'analyse des données sur les perceptions des acteurs interrogés de l'environnement politique et de la gouvernance de la transition ; et d'autre part, les principaux constats sur leurs perceptions de l'évolution des préparatifs électoraux.

3.1 Perceptions de l'environnement politique et de la gouvernance de la transition

Dans l'ensemble, les personnes consultées décrivent l'environnement politique avant tout à travers le prisme de l'insécurité et la violence. Cette préoccupation revient dans 93 % des groupes de discussion en moyenne.

Elle est présente dans tous les groupes de discussion de la société civile (100 %) et dans 86 % de ceux des acteurs politiques. La moitié des groupes (50 %) évoque aussi l'instabilité politique et institutionnelle. Comme il apparaît dans le tableau ci-après, les critiques sur la mauvaise gouvernance, l'incompétence et l'irresponsabilité des dirigeants concernent 57 % des groupes. La corruption et l'impunité sont citées par 46 % des groupes, tandis que la méfiance envers les institutions et la crise économique apparaissent chacune dans 39 % des discussions.

Tableau 1 – Perception générale de l'environnement politique

Thèmes dominants	Société civile	Acteurs politiques	Moyenne
Insécurité et violence	10,00%	86,00%	93,00%
Instabilité politique et institutionnelle	50,00%	50,00%	50%
Mauvaise gouvernance, incompétence et irresponsabilité	42,90%	71,00%	57%
Corruption et impunité	42,90%	50,00%	46%
Méfiance et crise de confiance	42,90%	36,00%	39%
Crise économique et précarité	42,90%	36,00%	39%

L'analyse des données fait ressortir une forte convergence des diagnostics à l'échelle nationale. Dans presque tous les départements, l'insécurité apparaît comme le principal facteur qui structure la vie politique. Néanmoins, des différences existent toutefois entre les territoires. Dans l'Ouest, les Nippes et l'Artibonite, les participants associent davantage les dimensions sécuritaire, institutionnelle et économique de la crise. Dans les départements du grand Nord, les échanges portent davantage sur les problèmes de gouvernance publique.

L'étude révèle que le regard porté par les citoyennes et citoyens consultés sur la transition reste largement critique. Près de neuf groupes sur dix (89 %) estiment que le climat politique s'est détérioré au cours des derniers mois. Les participants expliquent cette évolution par l'aggravation de l'insécurité, le recul du contrôle territorial de l'État, les faiblesses de la gouvernance et l'absence de progrès significatifs dans l'organisation des élections. Cette perception est renforcée par l'expression des préoccupations des acteurs. Car ils sont 79% à considérer comme principales préoccupations politiques l'organisation des élections, et 71% à voir dans l'insécurité le principal problème politique. Cela fait ressortir un ordre inversé entre ces deux facteurs, en comparaison aux données du premier tour de la veille. Il faut noter que les questions liées à la légitimité institutionnelle occupent une place plus secondaire.

Les observations de terrain vont dans le même sens. Dans 72,7 % des cas, les moniteurs et monitrices de l'OCID ont constaté que l'activité des partis politiques reste faible ou inexistante. Dans 63,6 % des observations, ils ne relèvent aucun mouvement significatif d'alliance politique.

3.2. Perceptions de l'évolution des préparatifs électoraux

En ce qui concerne leur évaluation de l'évolution des préparatifs électoraux, près des deux tiers des groupes consultés (64 %) estiment qu'aucun ou peu de progrès significatif a été réalisé dans l'organisation des élections.

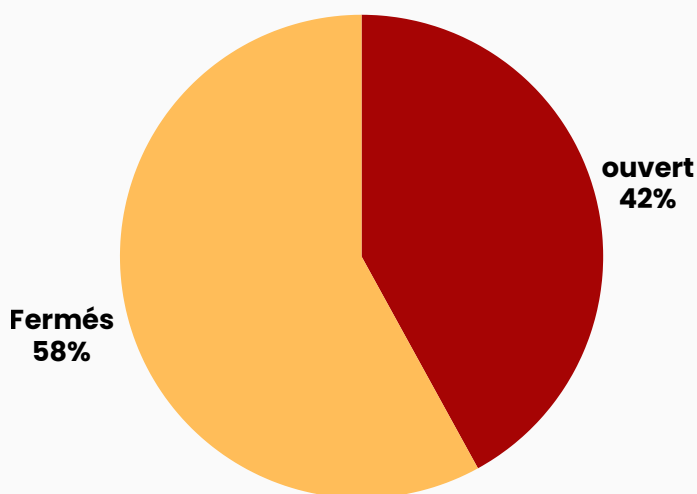
Cependant, près de la moitié des groupes (46 %) soulignent comme avancées la mise en place des BED et des BEC, tandis que 43 % mentionnent les initiatives administratives entreprises par le CEP (voir tableau 2). Les principales préoccupations concernent le fonctionnement de l'ONI, la disponibilité des cartes d'identification nationale et la qualité du registre électoral.

Tableau 2 – Perceptions des progrès accomplis par les institutions électorales

Thèmes dominants	Société civile	Acteurs politiques	Moyenne
Peu ou pas d'avancées significatives observées	71,40%	57,10%	64%
Problèmes liés à l'ONI et aux cartes d'identification	57,10%	28,60%	43%
Mise en place des structures électorales (BED/BEC)	35,70%	57,10%	46%
Problèmes liés à l'ONI (Enregistrement et distribution des cartes d'identification)	57,10%	42,90%	50%
Actions du CEP en préparation des élections (inscription des partis, centres de vote, formations, décret électoral)	35,70%	50,00%	43%

Les observations de terrain offrent toutefois une image plus nuancée. Parmi les 39 bureaux de l'ONI visités, 94,9 % étaient ouverts. Ce qui traduit un progrès significatif par rapport à la première période d'observation où le taux d'ouverture était de 82%. De plus, 86,5 % des bureaux en activité recevaient des usagers au moment des visites. Ces résultats montrent que les services d'identification continuent de fonctionner dans une grande partie du territoire et que l'institution conserve une présence opérationnelle.

Graphe 1 – Niveau d'opérationnalité des bureaux ouverts de l'ONI



La situation apparaît beaucoup plus préoccupante pour les structures électorales du CEP. Parmi les 38 BEC observés, 57,9 % étaient ouverts, contre 42,1 % qui étaient fermés. Le progrès par rapport à la première période est moins sensible que pour l'ONI. En effet, pour les BEC, le taux d'ouverture passe de 54% à 57%.

On est encore loin des 100%. Même lorsque les bureaux étaient ouverts, leur activité restait très limitée : 86,4 % ne recevaient aucun usager lors des observations. Les principales causes de fermeture sont le manque de locaux, l'absence de personnel, les retards administratifs et les effets de l'insécurité. Les BED affichent une situation relativement meilleure, avec un taux d'ouverture de 80 %. Toutefois, aucun des bureaux ouverts n'accueillait d'usagers au moment des visites.

Les obstacles à l'organisation des élections sont clairement identifiés. Dans 96 % des groupes de discussion, les participants considèrent que l'insécurité provoquée par les gangs armés constitue le principal frein au processus électoral. Ils évoquent également le manque de volonté politique ou l'incapacité des autorités à faire avancer le processus (54 %), la méfiance envers les institutions (39 %) ainsi que les déplacements forcés de population (36 %).

De même qu'ils se sont clairement exprimé sur les obstacles au processus électoral, les acteurs consultés ont aussi indiqué sans équivoque les conditions jugées indispensables à la tenue d'élections crédibles. Et celles-ci dépassent largement les seuls aspects techniques. Les données du tableau 3 révèlent que le rétablissement de la sécurité arrive très largement en tête des attentes (89 %). Les participants demandent aussi la création d'un climat de confiance entre les acteurs politiques, la libre circulation des personnes, l'amélioration du registre électoral, un meilleur accès aux cartes d'identification, le retour des personnes déplacées et le renforcement de l'éducation civique.

Tableau 3- Perceptions des conditions indispensables à la tenue des élections

Thèmes dominants	Société civile	Acteurs politiques	Moyenne
Rétablissement de la sécurité et démantèlement des gangs / Rétablissement de la sécurité et lutte contre les gangs	100,00%	78,60%	89%
Création d'un climat de confiance	35,70%	35,70%	36%
Libre circulation et réouverture des territoires	28,60%	28,60%	29%
Éducation civique et sensibilisation citoyenne	28,60%	21,40%	25%
Disponibilité des cartes d'identification et amélioration du registre électoral	28,60%	14,30%	21%
Retour des personnes déplacées	21,40%	14,30%	18%

Il convient de noter, qu’au moment de finaliser la rédaction de ce bulletin, le CEP et la Primature avaient pu trouver un accord fixant le budget électoral à 120 millions de dollars américains, le décret électoral a été révisé et publié le 27 juillet et un nouveau calendrier électoral vient d’être publié. Ce dernier prévoit le premier tour des élections présidentielle et législatives pour le 13 décembre 2026 et le second tour le 21 février 2027.

3.3. Préoccupations politiques et priorités identifiées

Le deuxième cycle de la veille institutionnelle et politique menée par l'OCID met en évidence une évolution des préoccupations exprimées par les participants. Si l'insécurité dominait les consultations précédentes, l'organisation des élections apparaît désormais comme la première préoccupation politique (79 %), devant la sécurité publique (71 %). Cette évolution peut traduire une lassitude croissante face à une transition qui se prolonge sans produire d'amélioration notable des conditions de vie ni des perspectives politiques.

Lorsqu'ils identifient les mesures prioritaires que devrait prendre le pouvoir de transition, les participants expriment un consensus très fort. Tous les groupes (100 %) demandent le rétablissement de la sécurité et une action plus efficace contre les gangs armés. Ils citent ensuite l'accélération de l'organisation des élections (54 %), le déblocage des routes et le rétablissement de la libre circulation (36 %), le dialogue national et la reconstruction d'un climat de confiance (36 %), l'amélioration des conditions économiques (36 %) ainsi que l'assistance aux personnes déplacées (21 %).

Les résultats montrent également des différences entre les catégories d'acteurs. Les acteurs politiques accordent davantage d'importance au calendrier électoral et au rétablissement de la légitimité des institutions. Les représentants de la société civile mettent plutôt l'accent sur les réponses humanitaires, la mobilité des populations, l'accompagnement des personnes déplacées et la relance économique.

IV. PERCEPTION D'UNE SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE DE PLUS EN PLUS PRÉCAIRE



La situation socioéconomique constitue l'une des principales préoccupations exprimées par les participants. Près des deux tiers des groupes (64 %) décrivent un contexte marqué par la pauvreté, la misère et une précarité économique croissante. La moitié des groupes (50 %) évoque le chômage et le manque d'opportunités, tandis que 39 % soulignent la hausse des prix, l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat.

Tous les groupes consultés estiment que les conditions socioéconomiques se sont détériorées au cours des derniers mois. Ils attribuent cette évolution à la hausse du coût de la vie, à la diminution des revenus, à la persistance de l'insécurité et au contrôle de plusieurs axes routiers par des groupes armés. Les échanges montrent que l'insécurité ne se limite plus à une question politique ou sécuritaire. Elle affecte directement les moyens de subsistance, freine les activités économiques et fragilise davantage les ménages.

Dans l'ensemble, ce deuxième bulletin de veille met en évidence une crise multidimensionnelle dans laquelle les enjeux sécuritaires, politiques, électoraux et socioéconomiques s'alimentent mutuellement. L'insécurité demeure le principal facteur qui structure les perceptions des citoyens. Elle affaiblit l'action publique, ralentit les préparatifs électoraux, limite la mobilité des personnes et des biens, accentue la pauvreté et nourrit la défiance envers les institutions. Malgré quelques avancées administratives, notamment dans le fonctionnement de l'ONI, les structures électorales territoriales restent insuffisamment opérationnelles.

V. ALORS, QUE FAIRE?

Au regard des constats et analyses qui précèdent, le présent rapport met en évidence un ensemble de recommandations prioritaires adressées aux décideurs et acteurs concernés :

a) Le Gouvernement de transition devrait :

- ✓ Faire du rétablissement de la sécurité et du contrôle territorial la priorité absolue ;
- ✓ Mettre en place le Comité consultatif prévu par le Pacte ;
- ✓ Renforcer la transparence des décisions publiques et des contrats engageant l'État ;
- ✓ Accélérer les mesures de soutien aux personnes déplacées et aux ménages les plus vulnérables.

b) Le CEP devrait :

- ✓ Rendre pleinement opérationnels les BEC et les BED ;
- ✓ Améliorer la communication publique sur les services électoraux ;
- ✓ Publier un calendrier réaliste des principales étapes du processus.

c) L'ONI devrait :

- ✓ Maintenir la continuité des services dans tous les départements ;
- ✓ Accélérer la délivrance des cartes d'identification ;
- ✓ Renforcer la fiabilité et l'actualisation du registre électoral.

b) Le CEP devrait :

- ✓ Rendre pleinement opérationnels les BEC et les BED ;
- ✓ Améliorer la communication publique sur les services électoraux ;
- ✓ Publier un calendrier réaliste des principales étapes du processus.

d) Les partis politiques devraient :

- ✓ Renforcer leur implantation territoriale ;
- ✓ Développer des programmes politiques clairs ;
- ✓ Privilégier le dialogue et les mécanismes de confiance plutôt que la seule logique électorale ;
- ✓ Se regrouper autour de programmes politiques ou d'orientation idéologique.

e) Les organisations de la société civile devraient :

- ✓ Poursuivre les actions de veille citoyenne et d'éducation civique ;
- ✓ Documenter les impacts de la crise sur les populations ;
- ✓ Favoriser des espaces de dialogue entre communautés et acteurs institutionnels.

f) La Communauté internationale dans toutes ses composantes (ONU, CARICOM, États-Unis, Canada, France) devrait :

- ✓ Soutenir prioritairement les efforts de sécurisation du territoire ;
- ✓ Appuyer le renforcement institutionnel du CEP et de l'ONI ;
- ✓ Conditionner davantage l'appui international aux principes de transparence et de redevabilité ;
- ✓ Soutenir les efforts de dialogue, d'éducation citoyenne et de monitoring politique de la société civile ;
- ✓ Accroître l'assistance humanitaire spécialement en faveur des personnes déplacées populations affectées par la crise.

Dans un contexte de crise aiguë où l'effondrement institutionnel et l'insécurité gangrènent la vie politique haïtienne, le Projet de Veille Institutionnelle et Politique en Haïti (Projet VIP Haïti), vise à renforcer la transparence, exiger la redevabilité, réduire les zones d'ombre et anticiper les dérives pendant la période de transition.

Initié en janvier 2026, ledit projet met en place un dispositif de collecte de données auprès des institutions de la transition, des médias et des acteurs sur le terrain. Les données ainsi recueillies permettent de documenter de manière objective les dynamiques politiques en cours, mais aussi de détecter précocement les dérives potentielles, d'alerter l'opinion publique et de formuler des recommandations concrètes à l'intention des décideurs. Par ailleurs, le projet VIP Haïti inclut également des actions de mobilisation citoyenne ciblant les journalistes et la jeunesse estudiantine dans le but de sensibiliser ces deux groupes sociaux influents et l'opinion haïtienne à un engagement citoyen responsable face aux processus politiques.

L'Observatoire Citoyen pour l'Institutionnalisation de la Démocratie (OCID), consortium de la société civile formé de l'Initiative de la Société Civile, du Centre Œcuménique de Droits Humains et de JURIMEDIA, œuvre depuis sa création en janvier 2015 pour la consolidation de la démocratie en Haïti. Les programmes de l'OCID incluent la promotion de la participation citoyenne, l'observation objective et non partisane des processus et des institutions politiques, le plaidoyer en faveur de politiques publiques pertinentes.

Ce projet est réalisé par l'Observatoire Citoyen pour la démocratie en Haïti, avec le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie sur financement du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français.

